

<https://www.snetap-fsu.fr/STATUT-pour-les-AESH-le-gouvernement-ne-peut-laisser-de-cote-les-agent-es-des.html>



STATUT pour les AESH, le gouvernement ne peut laisser de côté les agent.es des lycées agricoles et maritimes publics.

- Métiers - AESH -
Date de mise en ligne : jeudi 21 mai 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La [FSU](#) et le SNETAP-FSU réclament que les [AESH](#) de l'enseignement agricole et maritime public ne soient pas oubliés dans les débats sur la création d'un statut. En effet au moment où le groupe de travail à l'éducation nationale commence ce 20 mai, les [AESH](#) des lycées maritimes et agricoles publics n'y sont pas associés.

Nous allons donc peser auprès des deux ministères pour pouvoir participer comme les cabinets des ministres de l'agriculture et de l'éducation nationale s'y étaient engagés.

Courrier de Caroline Chevé
Secrétaire Générale FSU